



Autorité de la Concurrence
de la Nouvelle-Calédonie

Dossier de presse

Orientations ACNC 2023-2024

Communiqué de presse.....	1
Feuille de route 2023-2024.....	2
Parcours de Stéphane Retterer.....	7
Parcours de Sophie Charlot.....	8
Organigramme de l'ACNC.....	9
Les missions de l'ACNC.....	11
Les chiffres clés.....	12



Autorité de la Concurrence
de la Nouvelle-Calédonie

23 mai 2023

Communiqué de presse

L'ACNC agit pour la Calédonie

La feuille de route 2023-2024 a vocation à guider l'action de l'ACNC pour mener à bien ces missions tout en optimisant les ressources disponibles. Elle comprend quatre orientations stratégiques et deux orientations opérationnelles.

S'agissant des orientations stratégiques, le contexte insulaire et de vie chère en Nouvelle-Calédonie amènent l'ACNC à redoubler d'efforts sur les questions touchant le budget des ménages. Il s'agit du premier axe de la feuille de route.

La deuxième orientation concerne les entreprises puisque l'ACNC continuera à veiller à la loyauté des comportements entre entreprises opérant sur le marché calédonien.

L'ACNC souhaite également accompagner les collectivités et les acheteurs publics en faisant de la préservation des deniers publics le troisième enjeu de sa feuille de route.

De façon plus générale, l'ACNC favorisera la mise en oeuvre d'une politique de concurrence adaptée aux enjeux de développement durable qui constituent le quatrième axe de la feuille de route 2023-2024.

S'agissant des orientations opérationnelles, l'ACNC poursuivra sa mission pédagogique pour clarifier le droit positif et renforcer la promotion de la culture de concurrence. Elle entend également s'ancre dans un contexte régionale et international en développant ses réseaux, notamment avec les autorités de concurrence du Pacifique.



Autorité de la Concurrence
de la Nouvelle-Calédonie

L'ACNC agit pour la Calédonie

Feuille de route 2023-2024



**POUVOIR
D'ACHAT**



**LOYAUTÉ
DES RELATIONS
COMMERCIALES**



**PRÉSERVATION
DES DENIERS
PUBLICS**



**DÉVELOPPEMENT
DURABLE**

4

orientations stratégiques



POUVOIR
D'ACHAT

En 2023, l'ACNC poursuit son action au service des consommateurs
p. 4

L'ACNC veillera à ce que les entreprises bénéficient d'un environnement concurrentiel sain et loyal
p. 4



LOYAUTÉ
DES RELATIONS
COMMERCIALES



PRÉSERVATION
DES DENIERS
PUBLICS

L'ACNC s'engage pour que la concurrence profite aux acheteurs publics
p. 5

L'ACNC s'intéressera aux secteurs liés au développement durable
p. 5



DÉVELOPPEMENT
DURABLE

2

orientations opérationnelles



PÉDAGOGIE

L'ACNC mise sur la pédagogie et la consolidation de ses réseaux régionaux et internationaux pour développer le droit de la concurrence
p. 6



RÉSEAUX



1 La concurrence au service des consommateurs

Le premier objectif de l'ACNC demeure la lutte contre les pratiques anticoncurrentielles qui portent une atteinte directe au pouvoir d'achat du consommateur. Ce sont par exemple des pratiques qui concernent des secteurs indispensables au quotidien des calédoniens, tels que le secteur de la grande distribution, le secteur agricole, les secteurs réglementés (énergie, transports, télécommunications...).

Pour atteindre cet objectif, l'ACNC contrôle l'aménagement des surfaces commerciales au bénéfice des consommateurs et continuera à proposer au gouvernement, dans ses avis et recommandations, les réformes pro-concurrentielles à mettre en œuvre..



2 La concurrence au service des entreprises

Le deuxième objectif de l'ACNC, devenu classique, consiste à lutter contre les pratiques commerciales restrictives de concurrence en assurant la transparence et la loyauté des relations commerciales entre les entreprises. Cette surveillance est nécessaire au bon fonctionnement du tissu économique et de l'entrepreneuriat calédoniens.





La pédagogie au service de la concurrence



L'ACNC souhaite renforcer la dimension pédagogique de son action : la diffusion d'une culture de concurrence auprès d'acteurs privés et publics permet en effet de prévenir la formation de contentieux en fournissant à chacun une grille d'analyse des comportements potentiellement anticoncurrentiels. La volonté de l'ACNC est également de prendre sa part dans la modernisation de certaines réglementations en Nouvelle-Calédonie, à l'instar du droit de la consommation.

La coopération internationale au service de la concurrence

Tout en continuant de développer ses coopérations, essentielles, avec son homologue métropolitaine, l'ACNC entend accroître ses partenariats à l'international en participant aux travaux des autorités de concurrence dans le monde, par l'intermédiaire de l'International Competition Network. Elle contribuera notamment au développement du réseau régional des autorités du Pacifique, nouvellement créé, afin de renforcer les liens, échanger les bonnes pratiques et améliorer la coordination de l'action des autorités de concurrence dans la zone Pacifique.





Autorité de la Concurrence de la Nouvelle-Calédonie



Parcours de Stéphane Retterer

Expériences professionnelles

- Mai 2023** Président de l’Autorité de la concurrence de la Nouvelle-Calédonie.
- Sept. 2022** Chef du bureau du droit privé et des affaires économiques et sociales à la Direction Générale des Outre-Mer (DGOM) – Ministère des outre-mer.
- Avr. 2015** Premier conseiller au Tribunal Administratif de Polynésie française.
- Avr. 2009** Premier conseiller au Tribunal Administratif de Marseille.
- 2002-2004** Vice-doyen de la Faculté de droit de Toulon.
- 1998-2002** Avocat au barreau de Toulon.
- 1997-1998** Membre du groupe de réflexion sur l’avenir institutionnel de Mayotte (Ministère de l’outre-mer).

Formations

- Oct. 1995** Doctorat de droit : « Monopoles publics et démonopolisation en droit communautaire [de la concurrence] ». Mention très honorable, avec félicitations du jury et proposition de publication.



Autorité de la Concurrence de la Nouvelle-Calédonie



Parcours de Sophie Charlot

Expériences professionnelles

- Mai 2023** Rapporteuse générale de l'Autorité de la Concurrence de la Nouvelle-Calédonie.
- Mars 2021** Adjointe au Chef de pôle C à la Dreets Provence-Alpes-Côte d'Azur.
- Juin 2016** Cheffe de la brigade interrégionale d'enquête de concurrences à la Direccte PACA.
- 2008-2012** Cheffe du service Protection des consommateurs et marchés publics à la Direction de la Protection de la Population de Seine-et-Marne.
- 2001-2003** Inspectrice de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes (DGCCRF) à la direction départementale de l'Essonne.

Formations

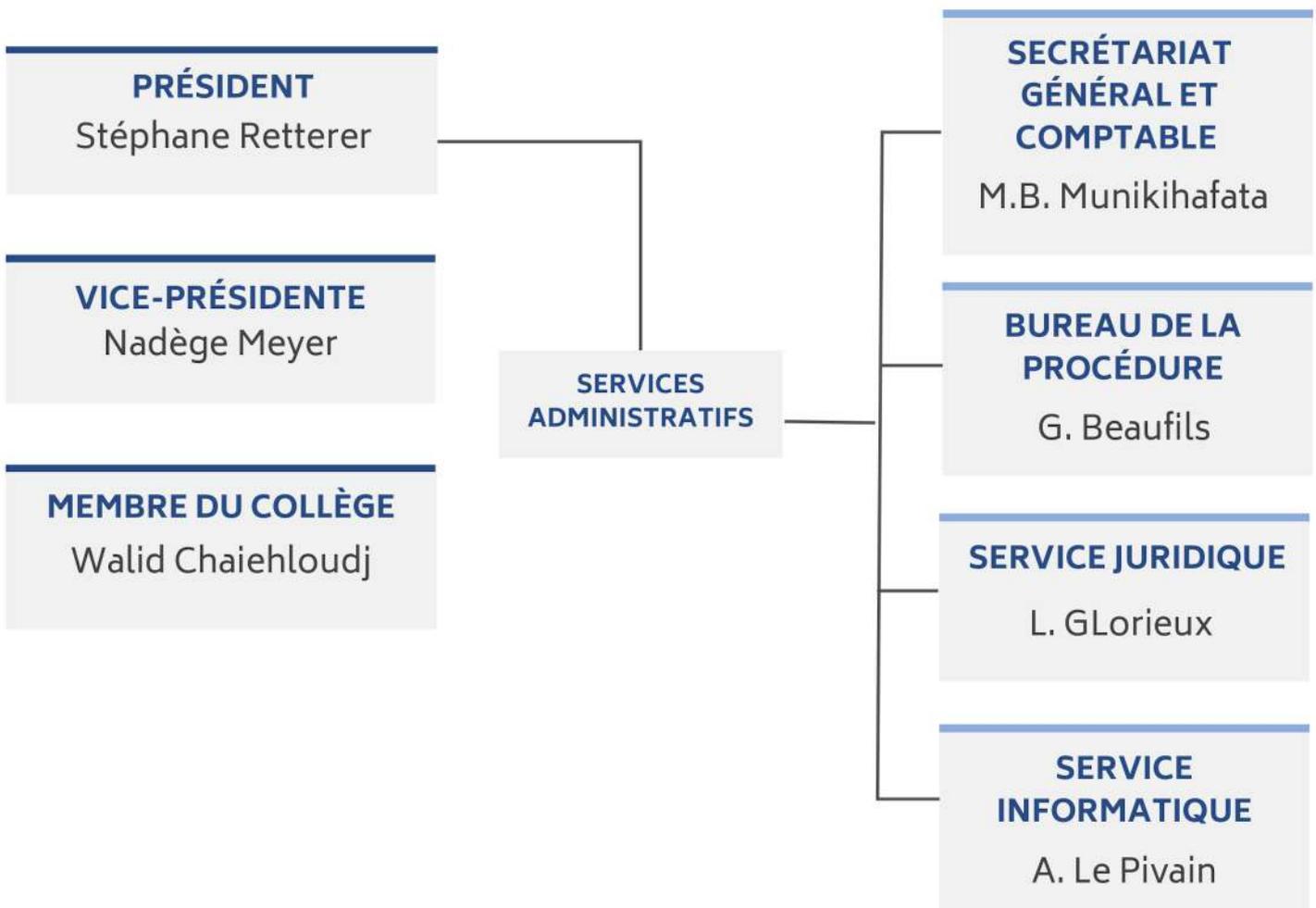
- 2000** Concours d'inspectrice de la DGCCRF et formation à l'ENCCRF de Montpellier.



Autorité de la Concurrence
de la Nouvelle-Calédonie

Le collège et les services administratifs de l'ACNC

COLLÈGE ET SERVICES ADMINISTRATIFS

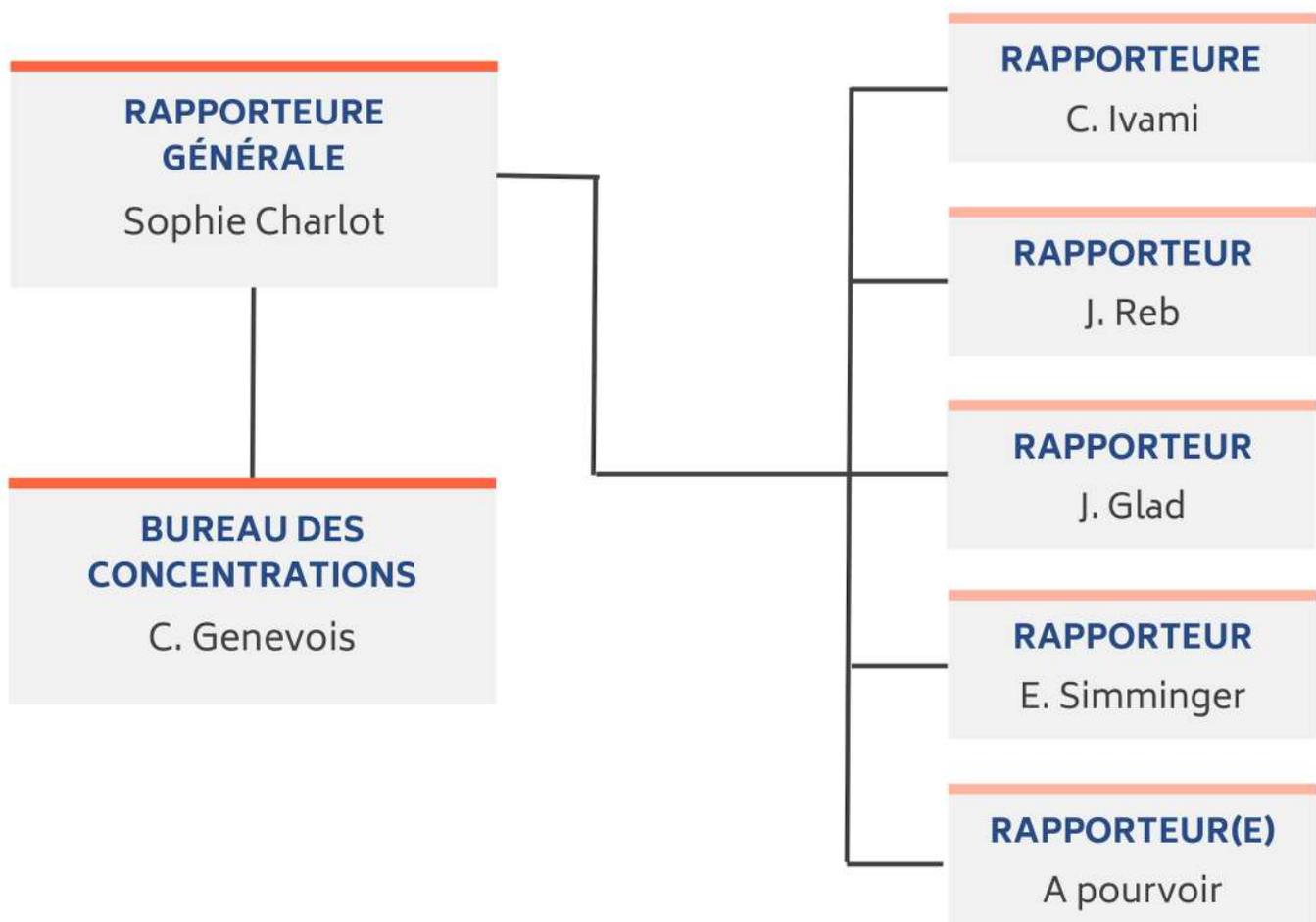




Autorité de la Concurrence
de la Nouvelle-Calédonie

Le service d'instruction de l'ACNC

SERVICE D'INSTRUCTION





Autorité de la Concurrence
de la Nouvelle-Calédonie

Les missions de l'ACNC

Mission préventive

- Contrôle des surfaces commerciales
- Contrôle des opérations de concentration en fonction du chiffre d'affaires

Mission répressive

- Pratiques anticoncurrentielles
- Pratiques restrictives de concurrence
- Transparence des relations commerciales
Délais de paiement

Mission consultative

- Avis obligatoire ou facultatif et recommandations sur saisine d'office
- Avis sur les demandes de régulations de marché

Mission informative

- Organisation de colloques à destination des particuliers et des entreprises
- Activité régulière sur son site internet et ses réseaux sociaux
- Membre du réseau des autorités du Pacifique



Autorité de la Concurrence
de la Nouvelle-Calédonie

Chiffres clés ACNC



1 **Président** à temps plein chargé d'administrer l'Autorité et de présider les séances de Collège

11 **Agents permanents** à temps plein, 4 au service administratif et 5 au service d'instruction piloté par la **Rapporteuse Générale**



4 **Stagiaires** à temps plein

88 **Demandes d'information et signalements** reçus en 2022 via le formulaire de contact





Autorité de la Concurrence
de la Nouvelle-Calédonie

Chiffres clés 2022



31 Décisions et avis rendus en 2022

143

millions de F.CFP poursuivant la montée en puissance de la mission répressive en 2022



5 % du chiffre d'affaires mondial : montant maximal de sanction pouvant être infligé

63

Saisines reçues en 2022 contre 31 saisines reçues en 2021

